



Comité Départemental du Pas de Calais CHAR A VOILE



A Condette le 7 juillet 2011

Messieurs les présidents des clubs du Pas de Calais
Mesdames et messieurs les membres du Comité
départemental du Pas de Calais de Char à Voile
Mesdames et messieurs les présidents des clubs
du Pas de Calais.

Copie : Monsieur le président de la ligue Nord Pas de Calais Picardie de Char à Voile
Monsieur le président du Comité départemental du Nord de char à voile
Monsieur le président du Comité Départemental du comité départemental de Picardie

A la relecture du règlement des compétitions pour la saison sportive 2011-2012 voté lors du Comité directeur de la FFCV le 18 juin 2011 à Paris, il y a un article que nous allons devoir mettre en application. Cet article référencé en 2.1.3 « compétitions autorisées » en page 2/27 et repris en 4.1.1.3.1 « compétitions » en page 12/27 stipule : « Dans tous les cas, pour pouvoir prendre part à un Grand Prix ou une course nationale FFCV équivalente ou assimilée, les pilotes doivent attester d'un niveau 3 du livret du pilote, et avoir participé au moins à deux courses de Ligue. ». Cette règle n'a jamais été mise en place.

Or après renseignement pris auprès du service de la réglementation de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale, si un accident survient et c'est avéré que c'est le niveau de pratique du pilote qui est en cause, » nous « serions responsables.

Le « nous » englobe :

le comité d'organisation si différent du club organisateur

le club organisateur

les arbitres qui ne font pas appliquer le règlement

ART. 12-6 COMITE JURY : le jury se compose de trois membres au moins ou d'un nombre supérieur impair. Il est présidé par l'un d'eux. Le président doit être élu à la majorité par les membres du jury. Les membres du jury doivent être reconnus par les instances responsables et être distingués par le port d'un brassard blanc. Ils doivent être présents sur le lieu de la course. **Ils veillent à la stricte application du présent règlement et des règles particulières mentionnées au programme.** Le jury tranche tout différend en s'appuyant sur les règles.

C'est un règlement National que nous devons appliquer pour l'organisation des grands prix et des courses nationales

C'est dans ce sens que je vous demande messieurs les présidents des clubs de faire mention dans vos bulletins d'inscription dès la première course de cette saison les intitulées suivant :

Il sera demandé au pilote qui participe à cette course nationale de bien vouloir présenter son livret du pilote avec le niveau 3 certifié par un moniteur diplômé d'état, ainsi qu'une attestation



Président : Marc TIBERGHEN 22 avenue de l'Yser 62360 Condette

Tel : 03.21.83.64.23 messagerie : MARCTIBERGH@aol.com



Comité Départemental du Pas de Calais CHAR A VOILE



prouvant que vous avez participé à deux courses de ligue à l'inscription conformément à l'article 2.1.3 du règlement des compétitions 2011-2012 sous peine de ne pas prendre le départ .

Je sais que c'est très tranchant, mais le bénévolat a des limites à ne pas dépasser en terme de responsabilité surtout quand il s'agit de faire un peu d'administratif pour vous faire éviter des ennuis juridiques et pénaux.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant ce dossier
Je vous prie de croire, Messieurs les Présidents, en l'expression de mes salutations sportives les plus sincères.

Le Président

Marc TIBERGHEN

